

ANNEXE I

Zones d'utilité publique, ZUP

ZUP	Affectation	DS ⁽¹⁾	Principes généraux	
			de construction	d'aménagement
A	Ecole et place de jeux	III	Restauration et conservation du bâtiment; pas de nouveaux bâtiments.	Maintien et entretien de la place de jeux.
B	Maison de paroisse	III	Restauration et entretien du bâtiment; pas de nouveaux bâtiments.	Maintien de la situation existante, les places de stationnement en particulier.
C	Halle de gymnastique	III	Entretien et rénovation du bâtiment; pas de nouveaux bâtiments.	Maintien de la place de jeux.
D	Cimetière	III	Maintien de l'état existant; bâtiment utilitaire (funérarium); hauteur totale 6.50 m; longueur max. 15.00 m; distance à la limite min. 2.00 m	Maintien du mur d'enceinte.
E	Résidence Plein Soleil (Foyer d'accompagnement d'adultes en raison de leur santé psychique)	II	Prescriptions de la zone H3	Espaces extérieur aménagés pour les loisirs et la détente des habitants; détention d'animaux
F	Réservoirs	-	Maintien et rénovation des installations	